



Je voudrais savoir comment ouvrir un salon de thé qui fait chicha,

Rubrique : questions-réponses - Date : lundi 11 octobre 2010

Bonjour,

Je voudrais savoir comment ouvrir un salon de thé qui fait chicha, à qui je dois m'adresser en premier temps pour l'autorisation pour l'ouverture j'ai un resto et une salle ; en plus je veux l'utiliser pour la chicha.

Voilà, merci

Réponse :

Le terme même de salon chicha contrevient à la loi car il incite à la consommation de tabac, délit prévu aux articles L.3511-3 et 4 et sanctionné par les articles L.3512-2 et 3. Il n'est, en effet pas plus légal d'appeler son restaurant restaurant fumeur que son débit de boissons bar à chicha puisqu'il est interdit de fumer dans ces deux types d'établissements.

Il est cependant possible de créer un espace pour les fumeurs à l'intérieur d'un débit de boissons à consommer sur place, à condition qu'il respecte les normes et conditions énoncées aux [articles R.3511-3 et suivants du code de la santé publique](#).

Quant à la possibilité de vendre du tabac à chicha, elle est encadrée par le principe du monopole de distribution du tabac que l'État a confié aux débitants de tabac. Les autorisations de reventes sont également très encadrées par le [Décret du 15 mai 2007](#) et par l'[arrêté du 27 juillet 2007](#)